



ASGP |
ASSOCIATION OF SECRETARIES
GENERAL OF PARLIAMENTS

Evaluer le Parlement : objectifs, méthodes, résultats et impact

**Genève (Suisse)
jeudi 22 octobre 2009**

Présentation de Mme Françoise Fassiaux, députée du parlement de la Communauté française de Belgique et membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Introduction

Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle Françoise Fassiaux. Je suis députée du parlement de la Communauté française de Belgique et membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Il me fait plaisir d'être avec vous aujourd'hui et d'échanger sur la question complexe de l'évaluation des parlements et les critères que l'on doit privilégier pour y arriver.

L'APF est l'assemblée consultative de la francophonie. Elle réunit 77 parlements et organisations parlementaires de tous les continents. Elle débat de sujets qui intéressent et préoccupent ses membres et les populations qu'ils représentent. L'APF transmet ses prises de positions aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Parmi ses objectifs, citons la promotion de la démocratie, de la paix et des droits de la personne, le rayonnement de la langue française et la valorisation du rôle des parlementaires. L'APF est divisée en 4 régions géographiques : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe. Elle compte quatre commissions permanentes et un réseau de femmes parlementaires.

L'APF s'intéresse traditionnellement au fonctionnement des parlements membres. Je soulignerai deux exemples. 1) Elle met en œuvre depuis de nombreuses années des programmes de coopération au bénéfice des parlements, afin d'en améliorer le fonctionnement et les méthodes de travail. 2) Sous la responsabilité de la commission des affaires parlementaires, l'APF s'est engagée dans un ambitieux projet visant à recenser, au sein des parlements membres, les procédures et les pratiques parlementaires. Ce recueil, réalisé sous la coordination

de Mme Michèle André, vice-présidente de la Commission des affaires parlementaires, sera finalisé lors de la prochaine Session de l'APF, en juillet 2010. Les contributions des sections et les premiers chapitres de l'ouvrage sont déjà en ligne sur le site de l'APF.

1. Objectif de la méthode d'évaluation

Le projet d'élaborer des critères permettant d'évaluer la réalité démocratique des parlements s'inscrit dans la mission naturelle de l'APF. En tant qu'Assemblée parlementaire de la Francophonie, nous nous devons d'être sensibles et réactifs quant au fonctionnement des institutions parlementaires et des meilleures pratiques qui servent la démocratie.

Le lancement du projet que je vous présente aujourd'hui a coïncidé avec la signature d'un accord de coopération avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à New York, en janvier dernier. Cet accord a pour objet de travailler en partenariat dans le domaine de la gouvernance démocratique et du développement parlementaire dans le monde.

L'APF entend participer activement à la réflexion mondiale sur le développement et la consolidation de la démocratie. En ce sens, elle s'est engagée à développer conjointement avec le PNUD, pour l'espace francophone, ce que nous avons appelé des critères d'évaluation de la réalité démocratique des parlements. L'APF vient ainsi compléter le travail engagé par l'Association des parlements du Commonwealth, en élargissant la réflexion à des parlements qui sont pour la plupart issus d'une tradition différente.

2. Processus de mise au point de la méthode d'évaluation

Au départ, l'APF s'est adjoint les services d'un stagiaire de l'Université Laval, en lien avec la *Chaire de recherche sur la démocratie et des institutions parlementaires*. Une première ébauche a notamment été réalisée par une étude comparée entre des règlements de plusieurs assemblées de l'espace francophone. Nous avons également intégré au document des éléments provenant des textes de référence de l'Organisation internationale de la Francophonie, tels que la *Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone* (Bamako, novembre 2000) et la *Déclaration de St-Boniface* issue de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention des conflits et la sécurité humaine (Canada, mai 2006).

La première ébauche a été transmise pour avis au Réseau des femmes parlementaires. Par la suite, deux séminaires ont été tenus en marge des réunions du printemps 2009 de la Commission des affaires parlementaires (23-25 mars, Suisse) et de la Commission politique (9-11 avril, Laos). Dans les deux cas, les parlementaires de l'espace francophone, des universitaires et des représentants de

l'Association des secrétaires généraux des parlements de la Francophonie ont débattu et proposé des amendements au projet de document.

Une version cumulant les amendements a ensuite été transmise par le secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Jacques Legendre, aux sections de l'APF, afin de solliciter leurs commentaires. Dans une étape ultérieure, le Secrétariat général de l'APF a élaboré une version consolidée du document. Cette version a été examinée par les membres du Bureau de l'APF (l'exécutif de notre Assemblée) puis a reçu l'aval des deux commissions intéressées, ce qui a permis son adoption lors de la XXXV^e Session de l'APF, en juillet dernier à Paris.

3. Contenu spécifique de la méthode d'évaluation

Le document, que j'ai mis à votre disposition, est divisé en quatre grandes parties :

Les élections et le statut des parlementaires

- Élections
- Eligibilité
- Statut des parlementaires
- Situations matérielle des parlementaires

Les prérogatives du parlement

- Organisation des travaux du parlement
- Fonctions législatives
- Contrôle parlementaire
- Commissions parlementaires
- Relations internationales

L'Organisation des parlements

- Statut des partis politiques, des groupes parlementaires et de l'opposition
- Le statut du personnel administratif
- Budget
- Moyens matériels

La Communication parlementaire

- Accessibilité du parlement
- Diffusion de l'information parlementaire

4. Prochaines étapes et conclusion

La préparation de critères de la démocratie parlementaire a permis à notre Assemblée de se mobiliser et de réfléchir aux meilleurs moyens d'assurer le fonctionnement et la légitimité de l'institution parlementaire. L'exercice nous a permis de partager nos façons de faire et de prendre du recul par rapport aux meilleurs moyens de servir la démocratie.

Au cours des prochains mois, les présidents des commissions concernées et le Secrétariat général de l'APF devront se pencher sur la suite à donner à ce projet. Des orientations seront proposées aux membres du Bureau, qui se réuniront en début d'année 2010.

Le document que nous avons produit ne se veut pas un énoncé de critères normatifs, mais énumère plutôt des jalons auxquels l'ensemble des parlements devrait aspirer. Le chemin pour accéder à cet idéal peut varier en fonction des spécificités culturelles, historiques, économiques et sociales de chaque pays. En somme, il n'est pas une fin mais un moyen. Il trouvera son sens dans notre volonté d'améliorer sans cesse le fonctionnement de nos parlements.

Dans cette optique, j'écouterai attentivement les expériences et les évaluations qui ont été conduites par les parlements à ce jour, à partir d'outils développés par différentes organisations. L'échange et la synergie ne peuvent que stimuler et optimiser notre réflexion sur le développement et la consolidation de la démocratie.

Je vous remercie.